

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026
Publication : 17/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE**

**ARRONDISSEMENT
DE BASTIA**

CANTON DE BORG0

COMMUNE DE BORG0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Séance du mardi 14 avril 2026

DELIBERATION N° 11-2026-04-11

**L'an deux mille vingt six
et le 14 avril**

à dix sept heure trente le Conseil Municipal de la Commune de BORG0,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de Monsieur Le Maire **Jean DOMINICI**

PRESENTS :29

DOMINICI Jean, LAMBERTI Ange, NERI Angèle, GARIBALDI Augustine,
PASQUALINI Pierre Antoine, SIMON Marie-Anne, PASQUALINI Alain,
AMBROSI Chantal, VINCIGUERRA Eugène, SANTINI Gilda, ROMEYER-
DHERBEY Maurice, PASQUALINI Andréa, PASQUINI Joseph, VAN
TORNHOUT Nathalie, OLIVA Joseph, TARDY Philippe, CHIAPPALONE Maria,
MILLIEX Didier, GUIDONI Stéphanie, CHOIX Sabine, EVANGELISTA Jean-
Michel POLI Anne, MATTEI Thomas, LE BIGOT Caroline, CASIMIRI Frédéric,
SAMPIERI Alexandra, MUSCATELLI Jean-Camille, CAMURATI Marie,
BEVERAGGI Baptiste,

ABSENTS EXCUSES : 01

GARULLI Alicia a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine.

ABSENTS : 03

NATALI Pierre, RUTALI Marie-Rose, MILANI Paul,

MME CAMURATI Marie a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire ; ont voté :

Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Date de convocation :

09 avril 2026

Objet de la délibération :

**CREATION D'UN COMITE SOCIAL
TERRITORIAL LOCAL**

Le Maire



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Publication : 17/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL (CST)

Dans le cadre du décret référencé, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la création d'un Comité Social Territorial local (CST local) qui doit être créé dans chaque collectivité territoriale employant au moins 50 agents.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L.251-10,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,

Considérant que l'effectif communal constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

De créer un Comité Social Territorial local

De fixer le nombre de représentants du **personnel** titulaires au sein du CST local à 4,

De fixer le nombre **de représentants de la collectivité** titulaires au sein du CST local à 4,

D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés

Le Maire